



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2187

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 9° Festival Lumière - Année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2187**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 9° Festival Lumière - Année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel est une association déclarée depuis 1979. Installée depuis 1982 au cœur de Monplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe, elle a pour objet social, d'une part, la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et, d'autre part, la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers différentes manifestations, au premier rang desquelles l'organisation, à Lyon, chaque année, du Festival Lumière.

**I - Objectifs**

Depuis sa création, la Métropole de Lyon soutient financièrement un certain nombre d'établissements culturels, concourant aux différents objectifs qu'elle s'est fixés. Cette implication, notamment en direction de l'Institut Lumière, favorise le rayonnement national et international d'une Métropole créative, dotée d'une activité culturelle dynamique et innovante.

Par ailleurs, l'Institut Lumière concourt, avec l'organisation du Festival Lumière, à des objectifs majeurs poursuivis par la Métropole au travers de son action en matière culturelle : générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.), offrir des manifestations de haute qualité artistique partagées par le plus grand nombre d'habitants, développer des synergies sur l'ensemble du territoire avec toutes les Communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance à la Métropole et, à terme, au pôle métropolitain, favoriser l'insertion sociale de la création artistique par l'intégration de personnes plus éloignées de l'offre du festival dans l'organisation et la participation à des cursus d'insertion professionnelle (via la structure des bénévoles), développer des partenariats ciblés avec des associations et enfin, développer la dimension sociale et populaire du festival.

Au vu de l'intérêt général que représentent les activités de l'Institut Lumière, la Métropole souhaite soutenir financièrement celui-ci pour ses activités permanentes de valorisation de la culture cinématographique et pour l'organisation de l'édition 2017 du Festival Lumière.

**II - Activités permanentes de l'Institut Lumière**

Par délibération n° 2016-1090 du 21 mars 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 184 300 € au profit de l'Institut Lumière pour développer des activités historiques et permanentes en lien avec le cinéma, son histoire et le patrimoine des frères Lumière.

## **1° - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan**

### **a) - Diffusion cinématographique**

La salle de cinéma de plus de 270 fauteuils (le Hangar du Premier Film) accueille plus de 95 000 spectateurs par an sur 804 séances, avec une moyenne de 120 spectateurs par séance. La fréquentation 2016 a augmenté de 1 % par rapport à l'année précédente. En termes de programmation, l'Institut Lumière poursuit l'accueil de rétrospectives de cinéastes contemporains en leur présence (messieurs Lelouch, Polanski, Dardenne, madame Varda, etc.), son nouveau rendez-vous autour du cinéma muet (conférences et ciné-concerts mettant en lumière les débuts du cinéma), et les événements spéciaux tels que "Sport, littérature et cinéma", "Justice et cinéma", ainsi que les ciné-concerts à l'Auditorium et l'Été en cinémascope.

En outre, l'Institut Lumière développe le travail de production de documentaires et de bandes annonces en lien avec sa programmation, valorisant de la sorte la mémoire cinématographique.

### **b) - Musée et patrimoine**

Le musée Lumière propose un parcours autour de l'histoire de l'invention du cinématographe par Louis Lumière en 1895, ainsi que les activités d'artistes et d'ingénieurs des frères Lumière. Il connaît une fréquentation annuelle de 65 000 visiteurs.

L'Institut Lumière assure également la conservation de fonds cinématographiques, accueille en dépôt des films, acquiert des affiches et des photographies, des diapositives, des manuscrits, etc. Il dispose également d'entrepôts permettant de stocker dans de bonnes conditions de conservation des copies 35 mm.

Il possède ainsi plus de 3 000 appareils et accessoires, quelque 6 000 photographies anciennes et plaques de verre, plus de 30 000 affiches, 46 000 dossiers de presse, environ 10 000 ouvrages ou encore des milliers de photographies de cinéma.

### **c) - Édition**

L'Institut Lumière et l'éditeur Actes Sud co-éditent des livres sur le cinéma aux lignes éditoriales exigeantes (Ex : Alfred Hitchcock, une vie d'ombres et de lumière ; Conversations avec Claude Sautet ; etc.).

Ils ont aussi repris en 2011 la revue mensuelle de Cinéma positif.

### **d) - Activités éducatives**

L'Institut Lumière mène de nombreuses actions en direction des enfants et adolescents dans le cadre scolaire ou extra-scolaire. En 2016, le musée et les ateliers pédagogiques ont accueilli près de 20 000 jeunes. Des tournées pédagogiques sont également proposées aux établissements de la Région, avec un objectif d'éducation à l'image. En 2016, 40 000 élèves ont bénéficié de ces actions.

### **e) - La galerie de photographie (Lyon 2° arrondissement)**

La galerie a accueilli plus de 10 000 visiteurs en 2016. Elle vise à valoriser le marché spécifique de photographie de cinéma.

## **2° - Programme d'activités 2017 et plan de financement prévisionnel**

Outre la consolidation de ces activités historiques, les projets de l'Institut Lumière pour l'année 2017 et les suivantes sont :

- les actions éducatives avec, à partir de 2017, un projet spécifique sur l'éducation à l'image sur les réseaux sociaux, internet et d'autres types de médias, à destination des élèves des zones d'éducation prioritaire ; ces rencontres auront pour objectif d'aider les jeunes à analyser et discerner les techniques de propagande par l'image,
- la mise en valeur de la rue du Premier Film avec, notamment, la réhabilitation du mur des cinéastes, la revalorisation des extérieurs (éclairages, enseignes, etc.), la refonte de l'accueil de l'ensemble du site au regard de l'augmentation de la fréquentation depuis plus de 10 ans, l'aménagement du site en face du Hangar du Premier Film pour y accueillir le public et y mener des actions éducatives,
- le développement sur internet d'une valorisation spécifique du patrimoine cinématographique avec l'éditorialisation de l'ensemble des activités,

- après la sortie en salles du film Lumière début 2017, la poursuite de la célébration des 120 ans du cinématographe avec, entre autres, la tournée de l'exposition Lumière prévue au Musée des Confluences puis à Milan, après avoir été présentée à Bologne,

- enfin, l'Institut Lumière travaille à la mise en place d'une plateforme de consultation et visionnage scientifique et populaire des films des frères Lumière. Elle serait accompagnée d'une lettre d'informations professionnelles pour faire part des nouveautés et renforcer un réseau professionnel Lumière.

Le budget de fonctionnement réalisé 2016 et prévisionnel 2017 de l'Institut Lumière se présente de la sorte :

<b>Recettes</b>	<b>Réalisé 2016 (en €)</b>	<b>Prévisionnel 2017 (en €)</b>
subvention Centre national du cinéma (CNC)	845 000	1 100 000
subvention État	12 800	12 800
subvention Région	450 000	450 000
subvention Métropole	184 300	184 300
subvention Ville de Lyon	595 000	580 000
subvention affectée et exceptionnelle	25 000	20 000
entrées cinéma	333 691	360 000
entrées Musée	210 236	210 000
activités pédagogiques	111 735	110 000
locations et ventes de services	377 043	450 000
autres produits et prestations de services	332 521	368 000
mécénat	54 800	100 000
parrainage	39 273	100 000
reprises sur provisions, amortissements et produits exceptionnels.	107 298	85 000
<b>Total</b>	<b>3 678 697</b>	<b>4 130 100</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Réalisé 2016 (en €)</b>	<b>Prévisionnel 2017 (en €)</b>
charges de personnel	1 607 400	2 027 000
achats (fluides, fournitures, etc.)	276 381	280 000
services extérieurs (locations immobilières, matériel maintenance, sous-traitance lieux du festival, etc.)	719 468	746 000
autres services extérieurs (intermédiaires, publicité, réceptions, etc.)	635 568	599 000
autres charges de gestion courante (redevances, cotisations, etc.)	41 029	51 000
dotations aux amortissements et provisions	276 502	280 000
charges financières et exceptionnelles	92 787	147 100
<b>Total</b>	<b>3 649 135</b>	<b>4 130 100</b>

### III - Organisation du Festival Lumière

Par délibération n° 2016-1220 du 30 mai 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 1 107 320 € à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 8<sup>e</sup> édition du Festival Lumière qui s'est déroulée du 8 au 16 octobre 2016.

#### 1° - Compte-rendu de la précédente édition et bilan

Cette édition comportait un week-end supplémentaire, afin de répondre à l'affluence grandissante du public davantage disponible le week-end. La soirée d'ouverture, qui avait lieu jusqu'alors le lundi soir, se déroula ainsi le samedi 8 octobre 2016.

Le prix Lumière fut remis à Catherine Deneuve.

397 séances de cinéma ont été proposées durant cette édition (364 en 2015). 364 séances ont eu lieu à Lyon (331 en 2015) et 33 hors de Lyon. 391 d'entre elles ont été présentées par une personnalité (358 en 2015). 8 séances spéciales ont été accueillies dans les lieux suivants : La Halle Tony Garnier pour l'ouverture, la séance jeune public, la Nuit Bande de potes et la clôture du Festival ; l'Amphithéâtre du Centre des congrès pour la remise du prix Lumière ; et l'Auditorium de Lyon pour 2 ciné-concerts.

Ce sont au total 82 lieux (76 en 2015) qui ont accueilli une manifestation du festival : 18 salles de cinéma à Lyon, 24 salles hors Lyon et 7 autres lieux de projection. Des expositions, des rencontres et d'autres activités se sont également déroulées sur 33 lieux de la Métropole. Au total, 24 Communes, dont Lyon, ont participé à cette édition du festival, avec des projections ou d'autres types d'action (rencontres avec des artistes, conférences, expositions, ateliers pédagogiques, etc.) : Bron, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Écully, Francheville, Lyon, Meyzieu, Mions, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Priest, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

Le nombre total d'entrées en séances de cinéma est en hausse de près de 5 % avec 105 333 entrées (100 572 en 2015).

89 124 billets ont été émis (84 669 en 2015) ; ce chiffre comprend, notamment, les billets des séances spéciales (27 827 en 2016 et 29 396 en 2015) et les billets émis en salles de cinéma (58 124 en 2016 et 55 273 en 2015) dont 3 581 dans les salles hors Lyon.

Au regard de ces entrées, les recettes de billetterie ont été portées de 500 253 € HT en 2015 à 520 131 € HT en 2016, soit une augmentation de près de 4 %. Sur ce montant, environ 22 % soient 114 148 € HT, ont été reversés aux salles.

Les séances pédagogiques, les ateliers et les séances scolaires ont été plus nombreux que lors de l'édition précédente (6 856 contre 6 637 en 2015). Le nombre d'établissements scolaires concernés par des actions spécifiques est lui aussi en hausse (244 en 2016 et 237 en 2015).

Si le nombre de visiteurs des lieux d'exposition à Lyon et dans le reste de la Métropole est stable avec 8 000 personnes enregistrées, la fréquentation du Village de jour est en hausse avec 25 000 visiteurs (24 000 en 2015), de même que la fréquentation de la Plateforme de nuit avec 11 000 visiteurs (9 000 en 2015).

Au total, ce sont ainsi 159 305 personnes qui ont participé à cette édition du Festival Lumière soit une augmentation de 5,27 % par rapport à l'édition précédente.

Le nombre de bénévoles impliqués dans l'organisation du festival a augmenté de 420 en 2015 à 487 en 2016.

Le Festival Lumière comportait un volet relatif à l'insertion, avec des actions comprenant : des partenariats avec les Missions locales de Lyon, Vénissieux et Vaulx en Velin pour des places gratuites diffusées par la Mission insertion culture pour des grandes séances ; des partenariats avec Pôle Emploi et la Mission locale d'Oullins pour accueillir des personnes en insertion socioprofessionnelle en tant qu'agents d'accueil, et des stagiaires Français langues étrangères dans le cadre de la semaine d'intégration ; un chantier éducatif en direction de jeunes issus de Mions et Lyon pour la diffusion de programmes du festival ; la création de 30 CDD pour le festival (accueil, sécurité, etc.).

Enfin le Marché du film classique, rendez-vous des professionnels du cinéma classique du monde entier, véritable incubateur ouvert à tous les professionnels du secteur du patrimoine (producteurs, distributeurs, exploitants, diffuseurs de projets, de networking et de business) a accueilli 296 professionnels accrédités soit une hausse de 36 % par rapport à 2015 (avec 52 % de nouveaux accrédités), pour 8 rendez-vous (5 en 2015) tels que, par exemple, table ronde, colloque, rencontre technique. Ils représentaient 19 pays (16 en 2015) dont 13 pays européens. 157 sociétés étaient présentes (125 en 2015).

Le festival conserve ainsi son rayonnement national et international, 440 journalistes ayant couvert cette édition (460 en 2015) pour 1 129 retombées presse tous supports confondus.

## 2° - Programme d'actions pour l'édition 2017 et plan de financement prévisionnel

La 9° édition du festival se déroulera du 14 au 22 octobre 2017.

Les principes d'organisation qui ont prévalu en 2016 seront reconduits en 2017, et notamment :

- proposer un festival célébrant le patrimoine cinématographique, singulier sur la scène française et internationale et à la fois populaire et festif,
- garder le public au cœur de la manifestation et mettre toute l'organisation au service de la rencontre des films et du public,
- inscrire le festival dans le territoire en tissant des liens avec les salles des Communes et en co-construisant des partenariats avec les Communes de la Métropole,
- enrichir l'offre au public en salle mais aussi en dehors (grandes séances, master class, séances en prison et à l'hôpital, etc.),
- développer le public professionnel notamment à travers le Marché du film,
- maintenir le niveau d'excellence, fruit de la combinaison de l'ancrage local et du prestige national et international,
- amplifier les actions d'insertion et en direction des publics éloignés.

Le budget réalisé 2016 et prévisionnel 2017 du Festival Lumière se présente de la sorte :

<b>Recettes</b>	<b>Réalisé 2016 (en €)</b>	<b>Prévisionnel 2017 (en €)</b>
subvention Centre national du cinéma (CNC)	75 000	75 000
subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	250 000	250 000
subvention Métropole de Lyon	1 107 320	1 107 320
subventions autres	31 401	25 000
recettes cinéma	545 786	550 000
autres produits et ventes marchandises (recettes édition, produits dérivés, boutique, etc.)	305 811	367 000
mécénat	778 051	850 000
parrainage	623 027	680 000
reprise sur provisions et amortissements et produits exceptionnels et prévision perte résultat	2 240	0
<b>Total</b>	<b>3 718 636</b>	<b>3 904 320</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Réalisé 2016 (en €)</b>	<b>Prévisionnel 2017 (en €)</b>
charges de personnel	862 791	798 337
achats (fluides, fournitures, etc.)	170 229	149 000
services extérieurs (locations immobilières, matériel maintenance, sous-traitance lieux du festival, etc.)	1 421 384	1 608 000
autres services extérieurs (intermédiaires, publicité, réceptions, etc.)	1 236 396	1 265 000

Dépenses	Réalisé 2016 (en €)	Prévisionnel 2017 (en €)
autres charges de gestion courante (redevances, cotisations, etc.)	41 923	35 000
dotations aux amortissement et provisions	34 803	40 000
charges financières et exceptionnelles	10 304	8 983
<b>Total</b>	<b>3 777 830</b>	<b>3 904 320</b>

Le Centre national du cinéma (CNC) propose d'apporter à l'Institut Lumière une subvention en augmentation significative par rapport à 2016, au regard de la qualité des activités proposées par celui-ci et pour permettre leur développement. Il s'agit aussi de rééquilibrer les soutiens apportés par le Centre à des structures similaires (notamment la Cinémathèque de Paris).

Pour accompagner cette dynamique, la Métropole de Lyon, ainsi que les autres partenaires publics, proposent de manière exceptionnelle cette année, de maintenir la subvention 2017 au niveau de la subvention 2016, soit 184 300 € pour le fonctionnement de l'Institut Lumière et 1 107 320 € pour l'organisation de la 9<sup>e</sup> édition du Festival Lumière qui se déroulera du 14 au 22 octobre 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution pour l'année 2017 de subventions de fonctionnement au profit de l'Institut Lumière :

- d'un montant de 184 300 € pour ses activités permanentes,  
- d'un montant de 1 107 320 € dans le cadre de l'organisation de la 9<sup>e</sup> édition du Festival Lumière qui se déroulera du 14 au 22 octobre 2017 ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - opération n° 0P33O4750A - compte 6574 - fonction 311 à hauteur de 184 300 € et compte 6574 - fonction 311 - opération n° 0P33O5252 pour un montant de 1 107 320 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.